GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE LA RÉUNION

Fièvre aphteuse : restons vigilants

GDS Réunion
L'action sanitaire ensemble

Un foyer est confirmé à Maurice. La Réunion est indemne : protégeons nos élevages.

Information aux éleveurs · 24 novembre 2026

Ils bavent, ils boitent ? J'appelle sans délai mon vétérinaire.

Bovins, ovins, caprins, porcins : la détection précoce par l'éleveur est le meilleur moyen d'éviter la diffusion de la maladie.

1. Point de situation à Maurice

Le 17 novembre 2026, les autorités mauriciennes ont été alertées de signes de fièvre aphteuse dans un élevage bovin de Khoyratty (Notre-Dame), au nord de l'île. **Le Conseil des ministres mauricien a confirmé quatre cas le 20 novembre.**

- L'élevage est en quarantaine : accès réservé aux soigneurs, sortie d'animaux interdite.
- Des prélèvements ont été envoyés à l'Anses, en France, pour identifier le type de virus et son origine. **Les résultats sont attendus.**
- Maurice a demandé l'appui de la Commission de l'océan Indien et du Botswana Vaccine Institute, notamment pour la vaccination.
- Les éleveurs mauriciens sont appelés à limiter les déplacements d'animaux entre exploitations.

À La Réunion, aucun cas n'a été détecté à ce jour. Ce document sera mis à jour selon l'évolution de la situation. Les chiffres provisoires (effectifs, sérotype, origine) ne sont pas repris tant qu'ils ne sont pas confirmés.

2. Historique de la maladie dans la région

Maurice et Rodrigues

2016
Premier cas à Rodrigues en juillet, puis à Maurice moins d'un mois plus tard, par l'importation de ruminants. Virus de type O. Derniers cas en octobre. La Réunion est restée indemne grâce à un dispositif renforcé aux ports et aéroports.

2021
Nouvelle épidémie, surtout à Rodrigues. Vaccination des cheptels avec l'appui de la Commission de l'océan Indien.

Novembre 2026
Foyer confirmé dans un élevage bovin du nord de Maurice.

Afrique du Sud

Jusqu'en 2018
Virus présent en permanence chez les buffles sauvages. Moins de 100 cas par an, limités aux abords du parc Kruger.

2019
Perte du statut de zone indemne après un foyer dans le Limpopo.

2021 à 2025
Extension progressive de l'épidémie à plusieurs provinces. Environ 32 000 cas recensés en 2025.

2026
État de catastrophe nationale. Les neuf provinces sont touchées. Vaccination de masse.

3. Comprendre la fièvre aphteuse

C'est la maladie animale la plus contagieuse connue. Elle touche tous les animaux à sabots fendus : bovins, ovins, caprins, porcins, cerfs. Elle **n'est pas transmissible à l'homme** et ne présente pas de risque pour la santé publique.

Ses conséquences économiques sont lourdes : en 2001, l'épizootie a coûté 12,5 milliards d'euros au Royaume-Uni et 765 millions d'euros à la France, notamment à cause de la fermeture des frontières.

Comment le virus peut arriver dans un élevage

- Par contact avec des animaux contaminés.
- Par des restes alimentaires donnés aux porcs : c'est l'origine de l'épizootie britannique de 2001.
- Par l'introduction d'animaux d'apparence saine, illégalement ou depuis un pays touché. Moutons et chèvres peuvent être infectés sans signes nets.
- Par le passage de personnes ou de véhicules venant d'élevages contaminés.

4. Les bons gestes pour protéger votre élevage

Observez vos animaux chaque jour
Bave, boiterie, fièvre, baisse de lait, aphtes : au moindre doute, appelez votre vétérinaire sans attendre.

Ne déplacez pas un animal suspect
En cas de doute, gardez tous les animaux sur place jusqu'à l'avis de votre vétérinaire.

Aucun reste de cuisine aux porcs
Les déchets alimentaires contenant de la viande peuvent introduire le virus.

Achetez des animaux d'origine connue
Vérifiez l'identification et les documents sanitaires. Isolez les nouveaux arrivants quelques semaines avant de les mélanger au troupeau.

Limitez les visites
Réservez l'accès aux personnes utiles. Prévoyez bottes et tenues dédiées, et un point de nettoyage à l'entrée.

Contrôlez les véhicules
Gardez camions et véhicules extérieurs à distance des animaux. Nettoyez et désinfectez le matériel partagé.

De retour de voyage ?
Ne rapportez aucun produit d'origine animale (viande, charcuterie, lait, fromage) de Maurice ou d'un autre pays touché.

Après un séjour à Maurice
Évitez tout contact avec des animaux sur place. Lavez vêtements et chaussures avant de retourner dans votre élevage.

Que se passe-t-il si votre vétérinaire suspecte la maladie ?
Il prévient immédiatement les services vétérinaires de l'État, qui évaluent la situation avec des experts nationaux en quelques heures. Si le doute est levé, aucune mesure n'est prise. Si la suspicion est maintenue, l'élevage est placé sous surveillance et des prélèvements sont analysés, avec un résultat en moins de 48 heures. Les analyses sont prises en charge par l'État.

5. Fiche technique : les premiers signes à surveiller

Plusieurs animaux d'un même lot sont souvent atteints en même temps, et d'autres suivent rapidement. **Examinez plusieurs animaux** : tous les signes ne sont pas toujours présents sur le même individu.

Salivation | **Boiterie** | **Fièvre** | **Abattement** | **Douleur à la traite**

Aphtes : bouche, groin, trayons, pieds | **Ulcères, perte des onglons**

Espèce	Ce qu'il faut repérer
Bovins	Les signes les plus nets : l'espèce à surveiller en priorité. Fièvre (40 °C), perte d'appétit, abattement, arrêt de la rumination, chute de lait. Vésicules dans la bouche (gencives, lèvres, langue) et sur le mufle, salivation abondante, boiterie, vésicules sur les trayons.
Ovins, caprins	Lésions discrètes et rapides à disparaître : au mieux quelques ulcères sur la gencive ou entre les onglons. Des avortements ou une mortalité des nouveau-nés peuvent être les seuls signes d'alerte.
Porcins	Fièvre et prostration. Ulcères entre les onglons, sur le bourrelet au-dessus de l'onglon, sur les tétines, la mamelle et le groin. Les porcs excrètent de très grandes quantités de virus.
Cerfs, ongulés sauvages	Sensibles, à un moindre degré que les animaux domestiques.

Évolution des lésions chez les bovins

Stade	Ce que l'on observe
Jours 1 à 2	Vésicules, parfois fugaces, qui se rompent et laissent des ulcères rouges à bord net, sans dépôt jaunâtre.
Jours 3 à 7	Les ulcères se couvrent d'un dépôt jaunâtre (fibrine) et leurs bords deviennent moins nets. Un tissu de cicatrisation apparaît en bordure.
Après 7 jours	La fièvre disparaît, les lésions cicatrisent. À ce stade, l'alerte aurait dû être donnée.



Vésicule intacte sur la langue (jour 1). © Eric Collin, EuFMD



Aphte rompu : ulcère rouge à bord net (jours 1 à 2). © Eric Collin, EuFMD

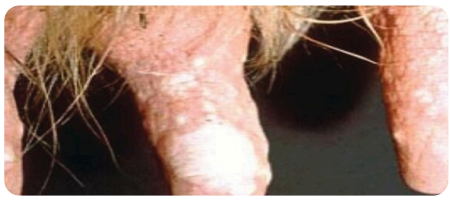

Vésicules sur les trayons (jours 1 à 2). © Gina Zanella



Aphte rompu entre les onglons. © Eric Collin, EuFMD



Ulcère avec fibrine (jours 3 à 4). © Eric Collin, EuFMD



Ulcère avec fibrine et début de cicatrisation (jours 4 à 5). © Eric Collin, EuFMD

Photos extraites de la fiche « Résumé des signes cliniques de la fièvre aphteuse », SNGTV, 2025.

Un doute ?
Appelez votre vétérinaire.

GDS 974 · Tél : 02 62 27 54 07

Ne déplacez pas vos animaux en attendant son avis. Une alerte rapide protège votre élevage, vos voisins et toute la filière réunionnaise.

Pour suivre l'information

Le GDS 974 mettra à jour ce document et ses publications selon l'évolution de la situation à Maurice et dans la région. Retrouvez les actualités sur **www.gds974.re** et sur la page Facebook du GDS 974.

Sources

- DGAL, « La fièvre aphteuse en résumé pour les éleveurs de bovins, ovins, caprins et porcins », janvier 2025.
- SNGTV, « Résumé des signes cliniques de la fièvre aphteuse », 2025. Photos © Eric Collin (EuFMD) et Gina Zanella.
- Plateforme ESA, « Articulation de la surveillance événementielle FCO, MHE et FA », avril 2025.
- OMSA (Organisation mondiale de la santé animale), fiche maladie fièvre aphteuse.
- Situation à Maurice : Le Mauricien (20 et 23 novembre 2026), L'Express de Maurice (20 et 21 novembre 2026), Defimedia (20 novembre 2026), ION News (19 novembre 2026), d'après le compte rendu du Conseil des ministres mauricien.
- Historique Maurice et Rodrigues : dP One Health Océan Indien ; Commission de l'océan Indien (2021) ; préfecture et DAAF de La Réunion (2016).
- Historique Afrique du Sud : Department of Agriculture, rapport FMD du 30 novembre 2025 ; Parliamentary Monitoring Group ; AllAfrica (novembre 2026) ; OMSA (août 2026).